Protection sur la route

Partage international nº 155 – Juillet 2001

Cher Monsieur,

Le samedi 14 avril 2001, nous nous rendions à une séance de méditation de transmission à Bruxelles. Sur l'autoroute, nous fûmes subitement heurtés à l'arrière par une autre voiture dont le jeune conducteur s'était endormi. Nous avons heurté le rail de protection gauche ; la voiture a ensuite virevolté et heurté l'autre rail où elle s'est finalement immobilisée. Bien que notre véhicule ait été gravement endommagé, nous n'avions pratiquement aucune blessure : quelques égratignures et une douleur dans la nuque. Nous ne nous rappelons plus des détails de la collision.

Avons-nous bénéficié de la protection d'un Maître ? Quelle leçon devons-nous tirer de cet événement ?

K. et E. L, Schoten, Belgique

[Le Maître de Benjamin Creme a confirmé qu'il avait lui-même accordé protection et secours. Il n'y a pas de leçon particulière liée à cet événement.]

Belgique
Date des faits : 14 avril 2001
Thématiques : signes et miracles
Rubrique : Courrier des lecteurs